



Annonce de départ

Informations personnelles

Nom, prénom	
Date de naissance	
Téléphone	
E-mail :	

Avez-vous un chien non oui Nom du chien _____

Carte déchèterie (dépôt de CHF 20.--) non oui No de la Carte _____

En cas départ de la commune, la carte doit être restituée dans les 15 jours après la date effective du départ, sans quoi elle sera annulée et la caution de CHF 20.-- ne sera pas remboursée

Adresse à Collombey-Muraz

Adresse rue _____

NPA et Localité _____

Lieu de départ

Date du changement d'adresse _____

Adresse rue _____

NPA et Localité _____

Pays _____

Le départ concerne-t'il également votre conjoint(e) partenaire non oui

Dans le négatif s'agit-il d'une séparation Non Oui Date de la séparation _____

Noms et prénoms _____

Le départ concerne-t'il également votre/vos enfant(s) non oui

Nom, prénom	Date naissance	Lieu de naissance
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Un parent exerçant conjointement l'autorité parentale ne peut modifier le lieu de résidence de son enfant qu'avec l'accord de l'autre parent ou sur décision du juge ou de l'autorité de protection de l'enfant: a) lorsque le nouveau lieu de résidence se trouve à l'étranger; B) lorsque le déménagement a des conséquences importantes pour l'exercice de l'autorité parentale par l'autre parent et pour les relations personnelles.

Date _____ Signature _____